

Fiche de projet

INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES – 30h CM

Objectifs de la formation :

Acquisition des connaissances nécessaires à la compréhension de l'organisation administrative de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics.

Le cours est dispensé à l'attention d'étudiants préparant une L3, ce qui impose une forme et un contenu académiques.

Publics concernés :

Toute personne ayant un Bac + 2 validé.

Contenu pédagogique :

INSTITUTIONS ADMINISTRATIVES

Marc JOYAU
Professeur de droit public

Introduction

Distinction Centralisation - Décentralisation

- A - Centralisation
 - 1 - Concentration
 - 2 - Déconcentration
- B - Décentralisation

TITRE I

L'administration d'Etat

Chap. 1 – L'administration centrale

- I – Le Président de la République
 - A – En période normale (art. 13 C)
 - B – En période exceptionnelle (art. 16 C)
- II – Le Premier ministre
 - A – Direction du Gouvernement
 - B – Exercice du pouvoir réglementaire
 - C – Nomination aux emplois civils et militaires
- III – Les ministres
 - A – Détention du pouvoir réglementaire
 - B – Direction des départements ministériels
 - C – Organisation des départements ministériels
- IV – Les Autorités Administratives Indépendantes (A.A.I.)
 - A – Présentation

B – Statuts

Chap. 2 – L'administration déconcentrée

I - Les services déconcentrés dans le département : le Préfet de département

A – Evolution historique du rôle du préfet de département

B – Le statut du préfet de département

C – Les principales attributions du préfet de département

II - Les services déconcentrés dans la commune : le Maire

A – La représentation de l'Etat

B – L'autorité hiérarchique du préfet

III - Les services déconcentrés dans la région : le Préfet de région

A – Historique

B – Principales attributions du préfet de région

Chap. 3 – Les services à compétence nationale

TITRE II

Les collectivités territoriales

Chap. 1 – Les organes des collectivités territoriales

I - Les organes délibérants

A – Le conseil municipal

B – Le conseil départemental

C – Les organes délibérants de la région

II - Les organes exécutifs

A – Le maire

B – Le président du conseil départemental

C – Le président du conseil régional

Chap. 2 – Les compétences des collectivités territoriales

I - Les principes

A – Le principe de subsidiarité

B – Le principe des blocs de compétences

II - Les techniques

A – La "clause générale de compétences"

B – La détermination matérielle des compétences

TITRE III

Les établissements publics

Chap. 1 – Définition de l'établissement public

I – "Un service public..."

- A – Le principe de spécialité
- B – Distinction collectivité territoriale/établissement public
- II – "... personnalisé..."
 - A – La personnalité morale
 - B – La personnalité de droit public
- III – "... rattaché à une collectivité territoriale"
 - A – Etablissements publics nationaux et établissements publics locaux
 - B – La tutelle

Chap. 2 – Les différents types d'établissements publics

- I – Etablissements publics administratifs et établissements publics industriels et commerciaux
 - A – Modalités de la distinction
 - B – Intérêt de la distinction
- II – Les autres types d'établissements publics

Dates : de septembre à décembre

Durée : sur 1 semestre

Lieu : IPAG de Nantes - Bâtiment B de la Faculté de Droit et Sciences Politiques chemin de la Censive du Tertre 44 300 Nantes

Renseignements : : scolarite.ipag@univ-nantes.fr , 02 40 14 16 11